



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)
Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Division du Centre d'investissement**

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/ALG/3102 (I)
(NEPAD Ref. 06/47 F)**

Volume V de V

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Appui au développement de la filière ovine avec installation
d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa**

Septembre 2006

ALGÉRIE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt

Volume III: Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen

Volume IV: Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued

Volume V: Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: Algérie

Secteur d'activité: Elevage

Titre du projet proposé: **Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa**

Zone du projet: Quatre wilayas du pays: Djelfa, Laghouat, Msila et Tiaret

Durée du projet: 3 ans

Coût estimé: Coût en devises:..... 5,31 millions de dollars EU
 Coût en monnaie locale: 2,94 millions de dollars EU
Total 8,25 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de DA¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	175,37	2,47	30
<i>Institution(s) de financement</i>	175,37	2,47	30
<i>Bénéficiaires</i>	146,26	2,06	25
<i>Secteur privé</i>	88,75	1,25	15
<i>Total</i>	<i>585,75</i>	<i>8,25</i>	<i>100</i>

¹ Equivalence monétaire:
 Unité monétaire = dinar algérien (DA)
 1 \$EU = 71 DA
 100 DA = 1,41 \$EU

ALGÉRIE

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

« Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa »

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	2
C. Institutions impliquées dans le secteur élevage	8
II. ZONE DU PROJET.....	8
III. JUSTIFICATION DU PROJET	12
IV. OBJECTIFS DU PROJET	12
V. DESCRIPTION DU PROJET	13
Composante 1: Appui à la production de viande ovine	13
<i>Sous-composante 1.1: Appui à la gestion des ressources et des espaces pastoraux</i>	<i>14</i>
<i>Sous-composante 1.2: Intensification de l'embouche ovine</i>	<i>14</i>
Composante 2: Appui au développement d'organisations professionnelles dans la filière viande ovine.....	14
Composante 3: Construction d'un abattoir aux normes internationales avec renforcement des capacités de commercialisation des produits carnés ovins	15
<i>Sous-composante 3.1: Construction d'un abattoir</i>	<i>15</i>
<i>Sous-composante 3.2: Renforcement des capacités de commercialisation et de transformation des produits carnés ovins</i>	<i>16</i>
Composante 4: Mise en place de procédures de certification et établissement des règles de police sanitaire spécifiques pour la production, l'abattage, la transformation, la distribution et l'exportation vers les zones ciblées par le marché à l'exportation	17
<i>Sous-composante 4.1: Labellisation des viandes ovines algériennes.....</i>	<i>17</i>
<i>Sous-composante 4.2: Mise en place des procédures de certification.....</i>	<i>17</i>
Composante 5: Mise en place d'un observatoire de l'élevage ovin	18
Composante 6: Coordination et gestion du projet	18
VI. COÛTS INDICATIFS	18
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	20
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	21
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	21
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	22
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	23
XII. RISQUES POTENTIELS	24

Equivalence monétaire

Unité monétaire	=	dinar algérien (DA)
1 DA	=	0,0141 \$EU
1 \$EU	=	71,00 DA

Abréviations

AIA	Association des éleveurs italiens
AOP	Appellation d’origine protégée
APC	Assemblée populaire communale
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BNEDER	Bureau national d’études pour le développement rural
CAF	Coût assurance fret
CAW	Chambre de l’agriculture de la wilaya
CNA	Chambre nationale d’agriculture
CNIAAG	Centre national de l’insémination artificielle et de l’amélioration génétique
DGF	Direction générale des forêts
DPIEE	Direction de la planification, des investissements et des études économiques
DRDPA	Direction de la régulation et du développement des productions agricoles
DSA	Direction des services agricoles
DSV	Direction des services vétérinaires
DZASA	Direction des zones arides et semi arides
EPE	Entreprise publique à caractère économique
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FLDDPS	Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe.
FNRDA	Fonds national pour la régulation du développement agricole
HCDS	Haut Commissariat au développement de la steppe
ICARDA	Centre international de recherche en régions arides
IGP	Identification géographique du produit
INMV	Institut national de la médecine vétérinaire
INRAA	Institut national de la recherche agronomique d’Algérie
ISVW	Inspection des services vétérinaires de la wilaya
ITELV	Institut technique des élevages
LATRACO	Lazaret transit et activités connexes
MADR	Ministère de l’agriculture et du développement rural
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OAIC	Office algérien interprofessionnel des céréales
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
ONAB	Office national de l’aliment du bétail
ONS	Office national des statistiques
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PER	Plan emploi rural
PNAE-DD	Plan d’action national pour l’environnement et le développement durable
PNDAR	Plan national de développement agricole et rural
PPDR	Projets de proximité de développement rural
PSD	Plan sectoriel de développement
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
SAU	Surface agricole utile

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. L’identification de ce projet qui s’inscrit dans le *Plan national de développement agricole et rural* (PNDAR) a suivi un processus participatif. Ce projet est le fruit d’une volonté des pouvoirs publics et de la profession regroupant les représentants du monde agricole et rural, du secteur privé, des administrations publiques régionales et des consommateurs. Par ailleurs, il est entièrement en phase avec la stratégie sectorielle de l’agriculture, de l’aménagement du territoire et des collectivités locales qui considère l’élevage ovin comme un maillon essentiel de la sécurité alimentaire.

I.2. Ce projet entre, donc, dans le cadre d’une continuité des efforts entrepris par le Ministère de l’agriculture et du développement rural (MADR) pour:

- organiser le secteur de l’élevage par la dynamisation d’organisations professionnelles aptes à orchestrer l’agencement des maillons de la filière;
- créer une structure moderne d’abattage au niveau d’une région d’élevage qui permettra de réduire les coûts en aval de la production, de diminuer les risques sanitaires potentiels et de favoriser l’exportation d’une viande de qualité; une étude sur les flux commerciaux en direction de l’Europe et du Moyen-Orient devra être réalisée; elle déterminera les volumes potentiels pouvant être exportés vers ces régions; la composante commerciale du projet sera détaillée ultérieurement grâce notamment aux données recueillies par cette étude;
- générer une activité autour d’une zone qui permettra de fixer la population par le biais d’amélioration de leurs revenus agricoles et la création de nouveaux emplois dans la zone du projet.

I.3. Parmi les projets en cours dans le secteur de l’élevage au niveau de la zone du projet et ayant une relation, on peut citer:

- *Projet de création de deux centres de géniteurs ovins* (déc. 2003): fonds du Plan sectoriel de développement (PSD), Direction de la régulation et du développement agricole – Institut technique des élevages (DRDPA–ITELV), 3 ans, 65 millions de DA;
- *Projet de labellisation des viandes rouges* (déc. 2005): fonds PSD, DRDPA–ITELV, 1 an, 4 millions de DA;
- *Projet de normalisation et de standardisation des races ovines algériennes* (nov. 2002): budget de fonctionnement ITELV et associations d’éleveurs; 5 millions de DA;
- *Projet enquêtes sur les élevages* (mai 2005): fonds PSD, Ministère de l’agriculture et du développement rural – Bureau national d’études pour le développement rural (MADR–BNEDER); 10 millions de DA;
- *Projet d’amélioration génétique des races ovines et caprines de la steppe centrale*, en collaboration avec l’Association des éleveurs italiens (AIA) dans le cadre d’un projet de coopération bilatérale. Projet en cours de finalisation. Fonds Italiens et PSD, DRDPA–ITELV;

- *Projets d'aménagement de points d'eau et réhabilitation des parcours au niveau de la steppe:* fonds PSD; Direction des zones arides et semi arides – Haut Commissariat au développement de la steppe (DZASA–HCDS);
- *Projets d'amélioration de la productivité de l'élevage ovin par la synchronisation des chaleurs:* fonds PSD; DRDPA – Centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG);
- *Projet Mashreq–Maghreb sur le développement agricole dans deux Assemblées populaires communales (APC) de Djelfa:* fonds de l'Institut international de recherche en régions arides (ICARDA); *Projet ICARDA – Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA);* 80 millions de DA;
- Le projet d'aménagement et de développement des régions déshéritées dans la wilaya de Msila. Fonds: prêt de la banque mondiale. Plan d'emploi rural– Direction générale des forêts (PER–DGF);
- Le projet d'identification et de délimitation des zones potentielles à l'agriculture dans les zones steppiques. 2002. Fonds PSD. HCDS–BNEDER–MADR;
- Autres projets régionaux de développement initiés par le MADR et autres ministères: *Projets de proximité de développement rural (PPDR), Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), Plan d'actions national pour l'environnement et le développement durable (PNAE–DD), ...etc.*

B. Généralités

I.4. L'Algérie est un pays d'une superficie de 2 381 741 km² et il est le deuxième pays en Afrique après le Soudan en terme de superficie. Il est limité au Nord par la mer Méditerranéenne, à l'Ouest par le Maroc, le Sahara Occidental et la Mauritanie, à l'Est par la Tunisie et la Libye et au Sud par le Mali et le Niger. Le pays est subdivisé en 48 wilayas.

I.5. Sa population est estimée à 33,2 millions d'habitants avec un taux de croissance de 2,7% selon l'Office national des statistiques (ONS) avec les caractéristiques suivantes:

- les zones urbaines et périurbaines telliennes qui n'occupent que 4% du territoire national sont les plus peuplées (64% de la population totale); la densité atteint 215 habitants/km²;
- les régions steppiques (9% du territoire), localisées au-delà de l'Atlas Tellien, constituent les vraies zones de parcours; la population, composée essentiellement d'agro-pasteurs, représente environ 25% de la population totale; la densité est de 38 habitants/km²; Cette région regroupe une population répartie sur 10 wilayas;
- les régions sahariennes qui s'étalent sur 87% du territoire avec une population ne dépassant pas 9% de la population Algérienne. La densité est de 0,7 habitant/km².

I.6. L'agriculture en Algérie constitue pour 23,2% de la population active la principale source de revenus et représente 12% du PIB. Il y a lieu de retenir que la production nationale ne couvre qu'à peine 15% des besoins alimentaires et ouvre le marché à l'importation de quelque 3,4 milliards de dollars EU de produits agro-alimentaires divers. La situation en matière de potentiel des terres fait que, sur une superficie de 238 millions d'hectares, l'Algérie ne dispose que de 40 millions d'ha pouvant supporter des cultures ou une couverture végétale. En outre, la Superficie agricole utile (SAU)

ne représente que 8 millions d'ha essentiellement concentrés dans les régions du nord. Les exploitations agricoles sont de l'ordre de 1 060 000 dont 30 000 pratiquent l'élevage:

- 960 000 exploitations (91%) ont un statut privé. Elles disposent de près de 70% de la SAU et 80% d'exploitants ont moins de 10 hectares;
- 96 000 exploitations (9%) appartiennent au domaine national et couvrent 2 500 000 ha soit 31% de la SAU;

I.7. Au niveau de la zone du projet, le chômage et le sous-emploi ont des effets désertifiants; en effet ils entraînent une forte pression sur les terres, qu'elles soient de culture ou de parcours. Les populations ne pratiquent rien d'autre que l'élevage sur les parcours et la céréaliculture.. Par ailleurs, l'obligation de trouver des unités fourragères de complément pour un cheptel pléthorique, au lieu de provoquer une intensification des cultures fourragères, a entraîné une course effrénée au défrichage des parcours steppiques. Les labours sur des terres fragiles, sableuses, très exposées à l'érosion éolienne et hydrique, et un système de culture qui exclut de plus en plus la pratique de la jachère par manque de terres cultivables, transforment en l'espace de 2 ou 3 décennies des parcours en champs de cailloux. Un autre élément relativement déterminant est la forte propension de certains possesseurs de capitaux à développer l'élevage extensif sur les steppes pour les raisons suivantes:

- les taux de profits dégagés par cette activité sont élevés du fait de la gratuité des unités fourragères naturelles utilisées par le bétail sur ces zones et de la défiscalisation de fait de cette activité et des revenus qu'elle engendre;
- l'absence ou la faible connaissance des activités industrielles par ces détenteurs de capitaux;
- les faibles opportunités d'investissements rentables dans les secteurs autres qu'agricoles et agro-pastorales.

I.8. Trois grands types d'élevage existent en Algérie: l'élevage bovin, l'ovin-caprin et l'aviculture. L'aviculture et les élevages bovins se pratiquent au Nord avec quelques incursions au niveau de la steppe tandis que l'élevage des ovins et des caprins se concentre quasiment au niveau des hauts plateaux de la steppe.

I.9. Le cheptel ovin prédomine et représente 70% de l'effectif global avec plus de 12 millions de brebis. L'élevage caprin vient en seconde position (13%). L'effectif des bovins reste faible avec 1,65 million de têtes (6% de l'effectif global). Les effectifs ovins restent globalement stables depuis deux décennies avec quelques variations annuelles selon les conditions climatiques. Les derniers chiffres communiqués parlent d'un effectif de 19 millions de têtes.

I.10. L'élevage ovin exploité essentiellement pour une production de viande fournit annuellement une moyenne de 150 000 tonnes. La contribution des ovins est de 51% pour l'ensemble des produits carnés. Le cheptel ovin qui se concentre à 70% au niveau de la steppe est passé d'un équivalent ovin pour 4 ha en 1968 à un équivalent ovin pour 0,78 ha, provoquant un pâturage excessif. La consommation moyenne de viande ovine est d'environ 4,68 kg/habitant/an. Les systèmes d'élevage nationaux sont de type essentiellement traditionnels et extensifs et peuvent être classés en trois catégories:

- *Le système pastoral pur* (35% du cheptel, contre 85% à l'Indépendance); ce mode d'élevage pratiqué essentiellement par les nomades est en déclin. La population nomade a régressé de 540 000 à 200 000 personnes en l'espace de 20 ans. De même le nomadisme ancestral constitué de grandes transhumances (*âchaba*) a laissé place à une transhumance

faite de déplacements de courte durée entraînant un surpâturage. Le pastoralisme pur perd de plus en plus de terrain du fait des changements socio-structurels et des problèmes fonciers.

- *L'agro-pastoralisme* (55% du cheptel); association des cultures céréalières et de l'élevage.
- *L'embouche* (10% du cheptel). Elevage semi-intensif autour des agglomérations pour l'engraissement à base d'une alimentation composée essentiellement d'orge et de concentré.

I.11. Le matériel biologique ovin est constitué de races locales de type allaitant. La race Ouled Djellal est particulièrement adaptée et présente des aptitudes de production reconnues. Cette race Ouled Djellal qui connaît une expansion nationale et internationale spectaculaire valorise mieux l'orge avec des vitesses et des gains de poids importants. Elle est sortie de son berceau d'origine (Centre-Est algérien) pour se répandre au niveau de toute la steppe et jusqu'au Maroc et en Tunisie.

I.12. Les effectifs de la Ouled Djellal représentent plus de 50% du cheptel national et environ 35% du cheptel au niveau de la zone du projet. Il existe également d'autres races avec des effectifs moins importants:

- La race Rembi (15% du cheptel national) localisée au niveau de la partie centrale de la steppe et de la zone du projet. Elle représente environ 30% des effectifs ovins des wilayas de la zone du projet. Cette race n'est pas encore standardisée. Il est proposé dans ce projet un volet pour sa standardisation.
- La race Hamra (8% du cheptel national) localisée au niveau de la partie Ouest de la steppe (race standardisée).
- Enfin d'autres races très localisées et menacées d'extinction comme la D'man (oasis du Sud-ouest), la Barabarine (Sud-est), la Sidaoun (extrême Sud) et enfin la Taadmit: race obtenue par des croisements entre la Rembi, la Ouled Djellal et le Mérinos. Cette dernière race très appréciée pour la préparation du fameux méchoui est localisée au niveau de la partie Sud de la zone du projet. Une composante de ce projet vise à la réhabiliter. Elle représente quelques 5% du cheptel ovin de la zone du projet. Cette race également n'est pas standardisée et sera concernée par sa normalisation dans le cadre du projet.
- Le reste de la population est un mélange de croisés (20% du cheptel national) essentiellement avec la Ouled Djellal communément appelée El Beida. Ces animaux — croisés majoritairement entre Ouled Djellal x Rembi — représentent dans la région environ 25% du cheptel de la zone du projet.

I.13. L'embouche ovine qui se développe actuellement autour des zones périurbaines est une activité rentable et accessible, moyennant quelques appuis bien ciblés. Le *Fonds national pour la régulation du développement agricole* (FNRDA) et le *Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe* (FLDDPS) encouragent cette pratique par des soutiens divers (bâtiments d'élevage, acquisition de cheptels, aménagements de points d'eau, ...). En terme de problématique du projet, la création d'une unité d'abattage permettra de développer ce système et également de réduire la pression sur les parcours par l'allègement de la charge animale source de dégradation.

I.14. La commercialisation du bétail en Algérie dépend très fortement des circuits intérieurs permettant d'acheminer le bétail des zones de production dans la steppe vers les centres urbains de

consommation au Nord. Les moyens de transport des ovins sont constitués par des camions ordinaires aménagés avec des ridelles. L’un des goulots d’étranglement majeur de la filière viande ovine réside dans le fait que les circuits de commercialisation sont peu fluides: les professionnels notent de très grosses difficultés pour atteindre les marchés importants (Alger, Oran, Annaba et Constantine).

I.15. L’implantation de l’abattoir permettra plutôt d’acheminer des carcasses, ce qui supprimera cette contrainte. De même le transport d’animaux abattus et acheminés en carcasses offre davantage de commodités et permettra de réduire les coûts de transport et des intermédiaires qui augmentent les prix à la vente. Une étude effectuée par l’ITELV a montré en effet que dans la structure du coût d’un kg de viande ovine à la vente, à peine 50% est liée aux charges de l’élevage. Le projet devra aussi favoriser l’émergence d’organisations professionnelles et interprofessionnelles à même d’améliorer la fluidité de la filière. Il est à noter qu’il existe un courant d’exportation illicite de bétail vers le Maroc et la Tunisie qui échappe aux services du MADR du fait de la porosité des frontières. Une des explications de ces mouvements est la qualité du cheptel Algérien très apprécié. Ce projet favorisera à terme des échanges plus formels.

I.16. Le marché du bétail et de la viande ovine se caractérise par 3 aspects fondamentaux:

- Une fluctuation saisonnière liée aux disponibilités alimentaires: les éleveurs ont tendance à garder le maximum de leurs animaux pendant la période où l’herbe est abondante et à brader le maximum de leurs animaux en cas de déficit alimentaire;
- Une fluctuation liée au mois de ramadhan où la consommation de viande est élevée;
- Une fluctuation liée à la fête de l’Aïd El Kébir, où virtuellement chaque cellule familiale algérienne procède à l’abattage d’un mouton, ainsi que toutes les fêtes (mariages, retour de la Mecque, circoncision) qui nécessitent l’abattage d’ovins mâles et/ou femelles.

I.17. Le tableau qui suit indique l’évolution des prix de vente des produits de l’élevage ovin ainsi que les prix de vente de certaines viandes rouges en Algérie. Ces prix sont obtenus par un suivi des cours du marché par une équipe de l’ITELV. Ce travail est une activité à intégrer au sein de l’observatoire qui sera mis en place dans le cadre de ce projet avec des méthodes et des données plus rigoureuses selon les objectifs assignés à cette structure. Les fluctuations des prix de la viande ovine peuvent être régulées avec la mise en place d’une interprofession professionnelle (stockage, prix garantis, recours à l’importation, ...)

Animaux		Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle min./max.	Moyenne annuelle
milliers de DA															
Bélier	Min	25	25	20	20	20	19	18	18	17	15	16	16	19,1	24,8
	Max	38	40	38	36	30	27	27	27	26	25	26	27	30,6	
Brebis	Min	14	14	14	13	13	12	12	10	9	9	10	10	11,7	17,5
	Max	20	22	20	19	108	16,5	18	17	15	12	15	15	23,4	
Brebis suitée	Min	17	18	18,5	15,5	15	15	14	13	12	12	13	13	11,8	18,9
	Max	32	32	29	33	27	23	24	22	20	23,5	23	23	26,0	
Antenais	Min	16	14	14	13	13	12	12	12	12	12	14	14	13,2	16,3
	Max	30	20	20	18	17	16	17	15	16	15	23	25	19,3	
Antenaïse	Min	14	15	13	11,5	11	11	11	8	8	8	9	9	9,8	12,6
	Max	18	22	20	18	17	14	14	13	12	11	13	13	15,4	

Tableau 1: Evolution mensuelle des prix des animaux ovins et des viandes rouges en Algérie au cours de l'année 2005

Animaux		Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle min./max.	Moyenne annuelle
Agneaux 12 mois	Min	12	12	11,5	10	9	9	9	8	8	7	8	9	8,4	10,4
	Max	18	15	13,5	13	13	13	12	12	12	12	14	14	12,3	
Agneau 6-9 mois	Min	10	9	8	8	7,5	7,5	7	7	7	6	7	7	5,5	7,8
	Max	15	13	12	12	11	11	11	10	10	8	11	12	10,1	
Agnelles 6-9 mois	Min	8,5	7,5	7,5	7	7	7	6	6	6	5	5	6	4,6	6,3
	Max	13	12,6	11,5	11	10	10	10	9	9	7	8	10	8,1	
Agneau-agnelles 3-5 mois	Min	7,5	7,5	7	7	6	6	5	5	5	4	4	5	4,5	5,0
	Max	10	9,5	8,5	8,5	8	8	8	7	6	6	6	7	5,5	
Brebis gestante	Min	16	16	15	15	14	14	12	11	11	12	12	12	13,3	16,1
	Max	25	23	20	23	20	18	17	15	16	16	17	17	18,9	
DA/kg															
Viande bovine	Min	500	500	450	450	440	380	400	400	450	450	450	480	446	552
	Max	700	650	600	600	550	550	650	650	650	800	750	750	658	
Viande ovine	Min	650	550	500	500	480	450	500	500	480	480	500	520	509	562
	Max	720	700	600	600	550	550	600	600	580	600	620	660	615	
Viande caprine	Min	430	420	400	400	380	350	350	350	340	350	380	380	378	407
	Max	500	480	450	450	450	400	380	380	400	450	450	450	437	

I.18. La fête de l'Aïd El Kébir et le ramadhan sont des événements religieux liés au calendrier hégirien (lunaire) et sont mobiles d'une année à l'autre. Pour l'année 2004, ils ont coïncidé respectivement avec les mois de janvier et d'octobre.

I.19. L'abattage des animaux en Algérie est régie par deux arrêtés (1^{er} août 1984 et 15 juillet 1996) instituant les conditions d'abattage des animaux, l'agrément des établissements d'abattage et l'estampillage des viandes. Cependant les abattages non contrôlés qui échappent aux contrôles des services vétérinaires demeurent encore très fréquents. Les abattages clandestins sont souvent l'œuvre de bouchers occasionnels; les bouchers des zones rurales offrent des viandes à la consommation non inspectées mais à des prix de 20 à 25% moins cher. Cette différence résulte en partie du fait que les surcoûts liés aux commissions des intermédiaires entre producteurs et consommateurs disparaissent. La création de l'abattoir et la prise en charge des maillons d'acheminement du bétail et de la distribution avec la création de l'interprofession permettra de casser un quasi-monopole d'intermédiaires; en fait ceci profitera aux consommateurs avec des prix de vente réduits et la garantie de produits sains à la consommation.

I.20. Il n'existe pas en Algérie d'établissements modernes d'abattage pour le gros bétail mais plutôt des abattoirs locaux et majoritairement des tueries sommaires. Le contrôle vétérinaire en vigueur se focalise davantage sur la conformité sanitaire des animaux pour une consommation saine. L'unique mode de gestion de ces abattoirs et tueries relève des Assemblées populaires communales (APC) où ils sont implantés. Cette gestion a un caractère administratif. Ce qui n'est pas le cas dans la filière avicole où existent des sociétés commerciales d'abattage du groupe ONAB qui gèrent d'importantes structures ultramodernes.

I.21. En ce qui concerne les importations de viandes, l'Algérie applique une politique protectionniste vis à vis des viandes et du bétail. En effet, les droits et taxes à l'importation s'appliquent sur une base imposable nettement supérieure au prix CAF. L'importation du bétail ovine est suspendue pour des mesures sanitaires. Les importations de viande ovine proviennent de l'hémisphère Sud essentiellement de la Nouvelle-Zélande. Le tonnage de viandes rouges importées au

titre de l'année 2004 s'élève à 60 tonnes. Les prix de vente de ces viandes congelées restent toutefois inférieurs par rapport aux viandes fraîches locales et la différence peut parfois atteindre 30%. Une tentative a été menée pour l'importation de viandes fraîches ovines. Cependant, les prix de vente proposés n'étaient pas éloignés des prix de vente de la viande locale (pas plus de 5% de différence). L'expérience ne fut pas renouvelée.

I.22. D'après un sondage auprès des consommateurs, la viande fraîche locale est mieux appréciée et sera achetée à des prix supérieurs jusqu'à 15%. Une autre raison de l'échec de l'importation de la viande fraîche réside dans la faiblesse et les carences du circuit de distribution et de commercialisation de viandes réfrigérées. Ce projet vise à organiser un circuit de distribution et d'écoulement performant afin d'aligner les prix et de réguler l'offre et la demande. En effet, les variations des prix sur les viandes fraîches sont très erratiques. L'observatoire que le projet se propose de mettre en place contribuera à améliorer les statistiques, d'importation et d'exportation et de l'évolution des prix qui actuellement sont très difficiles à estimer et à contrôler par les services du MADR.

I.23. Bien que le secteur dispose de potentialités importantes (2 millions d'ha mal exploités, forte demande des villes, croissance de la demande pour tous les produits carnés, système de santé animale mis en place, organisations professionnelles existantes mais qui nécessitent une structuration), ainsi que de conditions légales favorables (interdiction d'importation du bétail, cadre légal incitatif, désengagement de l'Etat du secteur), il existe des freins à son développement parmi lesquels on peut citer:

- *les difficultés d'accès aux ressources foncières*, en raison d'une absence d'un plan concerté de l'espace agro-sylvo-pastoral et d'une législation foncière appropriée (déclin de l'organisation sociale tribale traditionnelle), la création permanente d'aires protégées et les labours illicites; les facteurs freinent l'utilisation optimale de l'espace rural et provoquent parfois des conflits violents entre agriculteurs et éleveurs;
- *les difficultés d'accès aux marchés*; en effet, les centres urbains ne sont pas toujours approvisionnés en viande en quantité suffisante en raison des coûts élevés de transport d'animaux sur pied, de l'insuffisance des marchés à bétail, et des pratiques monopolistiques de certains commerçants de bétail;
- *le niveau d'organisation professionnelle des éleveurs est fragile et faible*; un nombre important de groupements de base sont opérationnels mais non fédérés au niveau départemental, régional et national; cette insuffisance de structures verticales ne permet pas aux éleveurs d'être les interlocuteurs valables de l'Etat dans le contexte institutionnel de planification économique et de développement;
- *les appuis financiers nécessaires sont difficiles à obtenir* du fait de la réticence des banques et mutuelles de crédit à s'engager sur les activités agricoles et de l'élevage; il convient d'accompagner les acteurs de la filière ovine en mettant à leur disposition des crédits qui leur permettront de moderniser leur appareil de production;
- *l'inexistence de structures d'abattage traitant de gros volumes* pouvant faciliter la contractualisation des relations entre acteurs de la filière.

I.24. Compte tenu de tout ce qui précède, il devient donc urgent de développer la filière viande ovine dans toutes les zones de production. Ce projet, qui concerne dans une première étape une zone charnière, devra être généralisé par la suite à d'autres régions.

C. Institutions impliquées dans le secteur élevage

I.25. Les institutions impliquées dans le secteur élevage sont les suivantes:

- Le MADR avec les Directions des services agricoles (DSA) et les délégations de l’Inspection des services vétérinaires de la wilaya (ISVW) au niveau des quatre wilayas, dont certaines sont insuffisamment pourvues d’équipements et de matériels de travail. Les interventions sur la conduite des systèmes d’élevage et de pâturages ont souvent été limitées.
- Des institutions de recherche et de développement nationales du secteur à l’instar de l’INRAA pour les aspects de recherche, du HCDS pour les aspects de l’amélioration de l’espace pastoral, du CNIAAG pour l’insémination artificielle, de l’Institut national de médecine vétérinaire (INMV) pour la santé animale et de l’ITELV pour les aspects d’amélioration génétique et de techniques zootechniques. Il faut souligner que les résultats de la recherche sont insuffisamment vulgarisés dans le milieu des éleveurs.
- Les associations d’éleveurs ou d’agriculteurs qui sont pour certaines actuellement fonctionnelles (les associations de races, les communautés rurales, ...) à travers les Chambres de l’agriculture de la wilaya (CAW) et la Chambre nationale d’agriculture (CNA). Il faut indiquer actuellement un faible niveau d’organisation des éleveurs et l’absence d’une structure interprofessionnelle. Le projet vise à créer une dynamique d’organisation et de professionnalisation.
- Certains organismes publics ayant un statut économique comme LATRACO possédant de grands centres d’embouche à Ain Oussara (w. Djelfa) et à Tadjmout (w. Laghouat), l’Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) chargé entre autres de mettre à la disposition des éleveurs de l’orge importé. L’entreprise LATRACO appelée à être privatisée sera certainement conduite à se redéployer dans l’abattage.

II. ZONE DU PROJET

II.1. La zone proposée dans le projet couvre quatre wilayas dont une grande partie de leurs territoires se trouve dans la zone de la steppe centrale. Il s’agit des wilayas de Msila, Djelfa, Tiaret et Laghouat du Nord–ouest au Nord–est vers le Sud. Cette zone gravite autour de l’abattoir moderne qui sera construit au niveau de la commune de Ain Oussara (w. Djelfa).

- la superficie globale de cette zone atteint 97 624 km² (35% de la superficie de la steppe) et englobe une population de 3 370 000 habitants représentant 60% de la population steppe;
- elle totalise à elle seule plus de 52% des effectifs ovins de la steppe et presque 32% du cheptel national; les wilayas de Djelfa et Msila se classent aux 1^{er} et 2^{ème} rang au niveau national, alors que les wilayas de Laghouat et Tiaret sont aux 4^e et 5^e rang;
- le choix de cette zone se justifie par l’importance des effectifs du cheptel ovin mais également par les fortes potentialités de développement de l’élevage et par rapport à sa position géographique stratégique; cette zone a été choisie également pour son manque d’unités industrielles importantes pouvant employer de la main d’œuvre.

II.2. Hormis la wilaya de Djelfa, on constate un taux d’accroissement presque nul de la population dans cette zone au cours de la dernière décennie; ce phénomène résulte d’un exode important des

populations d'où la nécessité de créer des activités génératrices d'emploi du type de l'abattoir proposé dans le cadre du projet.

II.3. **Wilaya de Tiaret.** C'est une wilaya d'une superficie de 19 556 km² avec une population de 811 000 habitants. Les effectifs d'ovins dépassent 860 000 têtes. Il faut souligner les éléments suivants:

- cette wilaya est parcourue par un important axe routier appelé rocade Sud qui relie horizontalement les grandes villes de la steppe algérienne;
- la route qui mène à Ain Oussara (commune d'implantation de l'abattoir) passe par l'embranchement à la croisée de la rocade Sud et la RN 1 au niveau de la commune de Bougezoul situé à 40 km; il existe aussi un autre chemin d'accès pour Ain Oussara à travers une route départementale;
- elle dispose d'un aéroport international de classe 2;
- elle abrite de nombreuses structures régionales d'organismes et institutions nationales dont la station régionale de l'ITELV dans la commune de Ksar Chellala qui produit des géniteurs ovins;
- c'est une wilaya qui a une vocation agro-pastorale avec une production importante de céréales.

II.4. **Wilaya de Msila.** C'est une wilaya d'une superficie de 17 891 km² avec une population de 815 000 habitants. Les effectifs d'ovins dépassent les 1 470 000 têtes. Il faut souligner les points suivants:

- cette wilaya est également parcourue par la rocade Sud qui la relie aux grandes villes de la steppe algérienne; le tronçon Msila-Tiaret est en cours de réfection;
- la route qui mène à Ain Oussara passe par l'embranchement entre la rocade Sud et la RN 1 au niveau de la commune de Bougezoul situé à 40 km; un autre chemin d'accès pour Ain Oussara est une route départementale passant par la commune de Birine dans la wilaya de Djelfa;
- le chef-lieu de la wilaya a connu un développement spectaculaire au cours de cette dernière décennie, avec le doublement de sa population;
- c'est une wilaya qui a une vocation agro-pastorale avec une production importante de céréales; de nombreux centres d'embouche existent autour des agglomérations urbaines;
- la morphologie et la position géographique de la wilaya de Msila confèrent à cette région un aspect écologique unifié marqué par la prédominance de la steppe qui couvre 120 000 ha soit 63% de la superficie totale de la wilaya; la superficie affectée à l'agriculture représente 15% de la surface totale de la wilaya; ces superficies sont consacrées essentiellement à la céréaliculture et le reste à l'arboriculture et au maraîchage.

II.5. **Wilaya de Laghouat.** C'est une wilaya d'une superficie de 26 941 km² avec une population de 414 000 habitants. Les effectifs d'ovins dépassent les 1 310 000 têtes. On peut indiquer les points suivants:

- cette wilaya est traversée par la RN1 qui relie Alger à Tamanrasset dans l'extrême Sud Algérien en passant par Djelfa et Ain Oussara: lieu d'implantation du futur abattoir;
- c'est une wilaya qui a une vocation pastorale avec d'importants centres d'embouche dont celui de LATRACO situé à Tadjmout;
- elle dispose d'un aéroport international de classe 2;
- les parcours steppiques constituent 80% de la superficie totale de la wilaya.

II.6. **Wilaya de Djelfa.** C'est une wilaya d'une superficie de 33 236 km² avec une population de 1 197 261 habitants. Les effectifs d'ovins atteignent environ 2 228 800 têtes. C'est la wilaya du mouton. On peut indiquer les caractéristiques suivantes:

- cette wilaya est traversée par la RN 1 qui relie Alger située à 290 km à Tamanrasset dans l'extrême Sud algérien qui constitue un des axes routiers les plus fréquentés d'Algérie;
- elle abrite la Direction du Haut Commissariat au développement de la steppe et de nombreuses structures régionales d'organismes et institutions algériennes; elle abrite également un important pôle d'enseignement universitaire dont une Ecole de formation d'ingénieurs en agro-pastoralisme;
- elle abrite par ailleurs un important marché à bestiaux situé à une dizaine de kilomètres de la ville; ce marché est le deuxième en importance au niveau national; une estimation fait ressortir un chiffre de 1 200 000 têtes ovines qui y transitent annuellement; un observatoire des ovins comme cela est envisagé dans le cadre du projet permettra de mieux préciser les flux;
- la wilaya de Djelfa abrite au niveau de sa zone Sud dans la Daïra de Ain Elbel sur la route de Laghouat un important centre d'engraissement d'une capacité instantanée de 4 000 agneaux d'engraissement qui est actuellement désaffecté; ce projet vise à le réhabiliter et à lui redonner une nouvelle dynamique avec la proximité de l'abattoir;
- les parcours steppiques constituent 70% de la superficie totale de la wilaya;
- le chef-lieu de la wilaya a connu un essor et un développement économique considérable au cours de ces 20 dernières années.

II.7. **Choix de la commune d'implantation de l'abattoir.** Le choix de la commune d' Ain Oussara se justifie par:

- sa position géographique stratégique en étant un carrefour de plusieurs axes routiers importants, elle est considérée comme une sorte de la porte de la steppe;
- la proximité d'un aéroport dans l'optique d'exportation;
- la présence d'un important centre d'embouche;
- les conditions de disponibilité de matières premières de construction, de ressources humaines et du dynamisme de sa population.
- l'existence à l'époque coloniale d'un abattoir dont une grande partie de la production était destinée à l'exportation.

II.8. Ain Oussara est une commune située au Nord de la wilaya de Djelfa entre les chaînes de l’Atlas tellien, les plus méridionales et celles de l’Atlas Saharien, les plus septentrionales. Elle s’allonge de ce fait du Nord au Sud sur près de 73 km, possède une superficie de 73 038 ha, soit 23% de la superficie totale de la wilaya de Djelfa. Les principales caractéristiques sont les suivantes:

- La population humaine est estimée à 47 000 habitants avec les douars avoisinants.
- Elle est traversée par la RN 1 et se trouve à 100 km de la ville de Djelfa, 170 km de Tiaret, 130 km de Msila et 190 km d’Alger. La rocade Sud est à 40 km. L’autoroute Est-ouest qui reliera à terme Casablanca au Maroc à Tunis en Tunisie en passant par Alger est à 130 km.
- Elle abrite un ancien aérodrome civil qui est devenu militaire.
- Elle se trouve également à 40 km de Boughezoul, nouvelle ville du Schéma d’aménagement du territoire en cours qui pourrait devenir un jour la capitale politique de l’Algérie.
- Elle abrite un important centre d’engraissement, d’allotement et d’envoi d’animaux sur Alger appartenant à LATRACO. On estime que 35 000 têtes d’ovins/an transitent par ce site mais peut traiter jusqu’à 200 000 sujets.
- Elle abrite également un important centre de recherches sur les énergies nouvelles.
- L’activité principale de la population de la zone est l’élevage de type semi-extensif. L’effectif total du cheptel de petits ruminants est de 67 200 têtes, constitué principalement d’ovins avec 64 500 têtes, soit 95% et de caprins dont l’effectif est de l’ordre de 2 700 têtes. S’y ajoutent enfin les bovins en nombre très réduit avec 421 têtes.
- Sur le plan social, la zone d’Ain Oussara est occupée majoritairement par la tribu de Rahmane el Ghraba. Néanmoins, la tribu Ouled Nail (la plus importante au niveau de la zone du projet) s’est installée dans la région depuis quelques temps.
- L’abattoir sera installé à quelques 8 km de la ville d’Ain Oussara dans une zone non urbanisée sur la RN 1. La zone d’implantation est pourvue en électricité et en eau. Un aménagement sommaire d’assainissement pourra permettre de ne pas rejeter les eaux usées dans la nature. La superficie envisagée pour l’aménagement de cet abattoir est d’environ 4 ha.

II.9. Les effectifs des ovins au niveau de la zone du projet sont les suivants:

Tableau 2: Effectifs des ovins (en milliers) dans la zone du projet pour l’année 2004		
Wilaya	Brebis	Têtes ovines toutes catégories
Laghouat	1 067 095	1 307 189
Tiaret	446 163	863 033
Djelfa	1 222 100	2 228 800
Msila	882 000	1 466 600
Total zone du projet	2 735 258	5 865 622
Total national	10 314 384	18 522 417

III. JUSTIFICATION DU PROJET

III.1. Le projet, à travers ses différentes composantes répond aux préoccupations fondamentales suivantes:

- **rentabilité économique** du projet comme réponse à un besoin de développement;
- **durabilité écologique** comme réponse à une problématique de gestion de ressources;
- **acceptabilité sociale** comme réponse à une demande sociale.

III.2. Le projet se place dans le cadre du PNDAR notamment concernant deux de ses axes « *La réoccupation de l’espace agricole et rural et la stabilisation des populations* » et « *L’augmentation de la production et de la productivité agricoles* »; les objectifs visés sont: (i) la lutte contre la pauvreté et l’exclusion; (ii) l’amélioration du pouvoir d’achat; (iii) la stabilisation des populations; (iv) la création d’emplois; (v) l’équilibre régional; (vi) la sécurité alimentaire; et (vii) la croissance.

III.3. Le projet vise à promouvoir des paquets technologiques afin de développer la filière ovine au niveau régional comme activités génératrices de revenus.

III.4. Le projet de renforcement de la filière viande ovine s’inscrit dans le cadre des piliers 2, 3, 4 et 5 du *Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine* (PDDAA). En effet, l’amélioration des capacités de production des éleveurs et de leurs organisations professionnelles et un meilleur accès aux marchés permettront d’améliorer la production de viande ovine et sa disponibilité sur les marchés de consommation. Le projet contribuera à l’accroissement des approvisionnements alimentaires et à la réduction de la faim. Il contribuera également à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la création d’emplois dans le sous-secteur de l’élevage ovin mais également en offrant des opportunités de démarrage de petits ateliers d’embouche à des ruraux ou des péri-urbains moins aisés.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. **Objectif global.** Contribuer à l’amélioration de la sécurité alimentaire et sanitaire et à la stabilisation des populations rurales.

IV.2. **Objectifs généraux du projet:**

- réduire les coûts en amont et en aval de la production pour offrir aux consommateurs une viande contrôlée et à des prix abordables;
- augmenter la production de viande ovine et accroître les revenus des éleveurs dans les zones rurales et périurbaines;
- réduire les déficits et les importations en viande.
- exporter de la viande de qualité certifiée à haute valeur ajoutée;

IV.3. **Objectifs spécifiques des différentes composantes:**

- favoriser la commercialisation professionnelle de la viande ovine;

- faire émerger des organisations professionnelles ou interprofessionnelles de la filière viande viables qui sécurisent les ressources, le marché et l’accès aux intrants (producteurs, vétérinaires, commerçants de bétail, abattoirs, etc.);
- créer un observatoire de l’élevage ovin capable de fournir des informations fiables et permanentes aux services du MADR, aux opérateurs économiques, à des agences nationales et internationales, etc.;
- aboutir à la mise en place d’un système national d’identification animale pour garantir la traçabilité;
- acquérir et maîtriser les mécanismes réglementaires et organisationnels de l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour une opération de mise en place des procédures de certification pour l’exportation. Cette expérience pourrait être appliquée pour d’autres produits.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. **Stratégie d’intervention.** Les activités du projet seront mises en œuvre en synergie avec les autres projets de la filière et de la zone. Le projet s’appuiera sur les acquis des différents projets qui ont été exécutés dans la zone du projet. Il visera à garantir une poursuite et une extension de leurs interventions. Il associera les différents acteurs de la filière, qui seront parties prenantes dans son exécution et son évaluation, et jouera le rôle de facilitateur pour la gestion des ressources (sensibilisation, formation, promotion, réalisation d’études, etc.) et l’exécution de prestations de services par les organismes, personnes, bureaux d’études, ayant les meilleurs avantages comparatifs.

V.2. **Structure du projet.** Pour atteindre ses objectifs, le projet qui durera *trois ans*, s’articulera autour de *six composantes principales*:

- Appui à la production de viande ovine en général et encouragement à la création d’unités d’embouche en particulier;
- Appui au développement d’organisations professionnelles dans la filière viande ovine;
- Construction d’un abattoir aux normes internationales avec renforcement des capacités de commercialisation;
- Mise en place de procédures de certification et établissement des règles de police sanitaire spécifiques dans la production, l’abattage, la distribution et l’exportation vers les zones ciblées par le marché à l’exportation.
- Mise en place d’un observatoire de l’élevage ovin;
- Coordination et gestion du projet.

Composante 1: Appui à la production de viande ovine

V.3. Le projet apportera un appui à la gestion des points d’eau, des pâturages et des espaces pastoraux, à l’intensification des méthodes d’élevage et à l’amélioration de l’accès aux intrants.

V.4. Cette composante comprendra deux sous-composantes:

- Appui à la gestion des ressources et des espaces pastoraux; et
- Intensification de l’embouche ovine.

Sous-composante 1.1: Appui à la gestion des ressources et des espaces pastoraux

V.5. Les actions envisagées porteront sur:

- la sensibilisation et la formation des éleveurs à la gestion rationnelle des pâturages et des points d’eau pour le bétail;
- la sécurisation des zones de parcours: le projet poursuivra essentiellement les actions initiées par les *Projets de proximité de développement rural (PPDR)*, en mettant un accent sur le financement (fonctionnement des commissions de délimitation des parcours et des cadres de concertation à l’échelle de la commune);
- la finalisation de l’enquête sur les élevages concernant la zone du projet..

Sous-composante 1.2: Intensification de l’embouche ovine

V.6. Le projet concentrera et adaptera si nécessaire les mesures existantes pour l’intensification de la production d’ovins d’engraissement au niveau de la zone du projet dans le cadre des fonds du FNRDA et FLDDPS.

V.7. Il est également prévu la formation des éleveurs aux techniques d’engraissement modernes et adaptées aux conditions locales.

Composante 2: Appui au développement d’organisations professionnelles dans la filière viande ovine

V.8. De nombreuses associations existent dans la zone du projet. Cependant, elles sont loin de rassembler la majorité des professionnels de la filière et leur développement est inégal selon les régions et les activités de la filière. Un grand nombre de membres des organisations sont repliés dans des attitudes attentistes et hésitent à s’engager dans les initiatives collectives. Les interventions viseront le renforcement des organisations d’éleveurs et des intervenants de la filière ovine par la dynamisation de la structure mise en place à la CNA (organisation de la filière ovine) et des associations spécifiques comme l’association de la promotion des races ovines Ouled Djellal et Rembi dans les wilayas de Tiaret et Djelfa.

V.9. Le projet mettra l’accent sur les points suivants:

- structuration du cadre institutionnel de la filière: organisations de base, groupements interprofessionnels et rôle à remplir pour chacune d’elles;
- développement de mécanismes de financement, actions menées et services fournis par les différentes organisations de la filière.

V.10. L’émergence d’organisations professionnelles de base viables sera facilitée par les actions suivantes:

- formation des responsables et membres d’organisations sur des thèmes spécifiques dans le but de renforcer la cohésion des membres, leurs capacités à négocier, à s’organiser de façon autonome autour des objectifs conformes à leurs priorités et à leurs intérêts;
- formation des responsables des organisations dans l’exercice de leur fonction (actions de commercialisation, d’approvisionnement des intrants, de transformation des produits);
- appui–conseil pour la contractualisation des relations entre les acteurs de la filière;
- soutien à la création d’un cadre de concertation permanent entre les acteurs de la filière;
- pour les organisations interprofessionnelles, un diagnostic sera fait de façon à définir les contraintes et les besoins de chaque structure et dégager les actions spécifiques à mener pour qu’elles puissent jouer pleinement leur rôle.

Composante 3: Construction d’un abattoir aux normes internationales avec renforcement des capacités de commercialisation des produits carnés ovins

V.11. Cette composante comprendra deux sous–composantes:

- Construction d’un abattoir; et
- Renforcement des capacités de commercialisation et de transformation des produits carnés ovins.

Sous–composante 3.1: Construction d’un abattoir

V.12. La construction d’un abattoir répondant aux normes internationales pour l’obtention d’un agrément es qualité constitue la composante la plus importante de ce projet. Cet abattoir sera le point focal de toute l’organisation en amont et en aval qui se mettra en place pour la filière ovine dans la zone.

V.13. L’abattoir qui sera implanté dans la commune de Ain Oussara (Est) d’une capacité de 400 têtes/jour permettra également de désengorger l’abattoir d’Alger qui devrait être prochainement fermé pour cause d’exiguïté et d’insalubrité. Une étude de faisabilité plus fine pourra être engagée pour étudier les mécanismes de financement des coûts récurrents et la viabilité de ces investissements. La réalisation de cet abattoir permettra la création de 140 emplois directs et de 2 000 emploi indirects.

V.14. Le coût de réalisation de cette infrastructure est de l’ordre de 243,7 millions de DA soit environ 3,43 millions de dollars EU. Le plan de réalisation et d’exécution est détaillé dans le tableau ci–après:

Tableau 3: Coûts de réalisation et d’équipement d’un abattoir d’une capacité de 60 têtes/heure		
Rubrique	Coût total (DA)	Echéancier
I. Frais préliminaires	500 000	Année 1
II. Etude et Expertise	5 061 765	Année 1
III. Bâtiments et génie civil	93 235 300	Années 1–2
IV. Travaux publics	8 000 000	Années 1–2–3
V. Machines et équipements		
Equipements de l’abattoir	27 006 483	Années 2–3
Equipements informatiques	900 000	Année 3
Equipements d’incinération et équarrissage	2 500 000	Années 2–3
Equipements de bureau	1 300 000	Année 3
Equipements frigorifiques	11 040 000	Année 3
Equipements d’épuration d’eau	35 000 000	Année 3
Sous-total Machines et équipements	77 746 483	
VI. Matériel roulant		
Camions bétailières	28 800 000	Année 3
Camions frigorifiques	22 400 000	Année 3
Véhicules légers	5 600 000	Année 3
Sous-total Matériel roulant	56 800 000	
VII. Formation		
Bouchers	1 600 000	Année 3
Maintenance	800 000	Années 2–3
Sous-total Formation	2 400 000	
Total général	243 743 548	

V.15. Des négociations concertées au sein des intervenants de la filière seront entamées afin de déterminer son mode de gestion. Des propositions sont avancées pour sa gestion:

- par le biais d’un groupement d’éleveurs organisé sous forme de coopérative;
- par le biais d’un groupement regroupant d’autres intervenants de la filière;
- par le biais d’une concession cédée à un opérateur et investisseur local ou étranger (dans ce cadre, il est visé entre autres les possesseurs de capitaux cités au paragraphe I.7);
- par le biais d’un partenariat;
- par le biais d’une Entreprise publique à caractère économique (EPE) existante ou à redéployer (Sociétés des abattoirs du groupe Office national de l’aliment du bétail–ONAB, LATRACO, ...)

Sous-composante 3.2: Renforcement des capacités de commercialisation et de transformation des produits carnés ovins

V.16. Les actions seront les suivantes:

- formation des professionnels de l’abattage, de la transformation et de l’expédition des produits d’élevage aux techniques appropriées;
- renforcement des capacités et des équipements des marchés à bestiaux pour favoriser la mise sur le marché des produits issus de l’élevage;

- renforcement des capacités et des équipements de transport et de débarquement routiers, portuaires et aériens des produits carnés ovins;
- étude sur les flux commerciaux potentiels en direction de l’Europe et du Moyen-Orient des viandes ovines.

Composante 4: Mise en place de procédures de certification et établissement des règles de police sanitaire spécifiques pour la production, l’abattage, la transformation, la distribution et l’exportation vers les zones ciblées par le marché à l’exportation

V.17. Cette composante comprendra deux sous-composantes:

- Labellisation des viandes ovines algériennes; et
- Mise en place des procédures de certification.

Sous-composante 4.1: Labellisation des viandes ovines algériennes

V.18. Le travail en cours sur la labellisation a pour objectif de valoriser la qualité des viandes des races Algériennes notamment à l’exportation en améliorant les conditions naturelles et la conduite de ces troupeaux. Cette action de labellisation comprenant des aspects de sensibilisation et de réglementation, permettra de mettre sur les marchés visés des produits à haute valeur ajoutée. Elle vise à créer des produits de type AOP ou IGP. Cette action financée dans le cadre d’un autre fonds sera intégrée dans le projet et bénéficiera d’une assistance technique dégagée par ce projet.

V.19. Le projet continuera le travail de standardisation et de normalisation des races ovines Algériennes. Actuellement deux races seulement ont reçu leurs codes de normalisation dont une est présente dans la zone du projet: la race Ouled Djellal. Une deuxième race présente au sein des élevages de la région — la Rembi — doit être également standardisée.

Sous-composante 4.2: Mise en place des procédures de certification

V.20. Les actions à entreprendre seront les suivantes:

- élaboration par la Direction des services vétérinaires (DSV) de textes réglementaires conformes aux recommandations de l’OIE pour la mise en place d’une organisation humaine et matérielle de procédures de certification nationale ou spécifique à la zone du projet. (région autorisée);
- élaboration de textes réglementaires par la DRDPA et mise en place d’un système d’identification des ovins au niveau national ou à défaut concernant la zone du projet pour garantir la traçabilité (lieu de naissance, mouvements des animaux, étiquetage, ...);
- élaboration concertée avec les intervenants de la filière d’un cahier de charges respectant les règles de police sanitaire édictées par les zones visées à l’exportation;
- sensibilisation et formation des éleveurs au suivi et respect des règles de police sanitaire;
- création d’une base de données.

Composante 5: Mise en place d’un observatoire de l’élevage ovin

V.21. Le projet mettra en place un observatoire de l’élevage ovin qui sera domicilié à l’ITELV avec quatre antennes régionales dont une implantée au niveau de la zone du projet à la station ITELV de Ksar Chellala. (w. Tiaret). Cet observatoire a pour objectif de fournir des informations fiables, pertinentes et permanentes aux services du MADR, aux acteurs du secteur et aux opérateurs économiques qui veulent investir dans le domaine des productions animales. Les informations seront relatives aux prix des produits; aux prix des intrants, à la productivité des troupeaux, aux marchés à bétail, aux mouvements frontaliers, aux pâturages, aux élevages, à l’évolution des relations entre l’agriculture et l’élevage, et à la veille sanitaire.

V.22. L’observatoire sera co-financé par le projet les deux premières années. Son financement sera ensuite progressivement assuré par les ressources prélevées directement sur la filière et/ou par des subventions venant du budget de fonctionnement de l’état. Tous les acteurs organisés devront collecter (selon des critères et des méthodes concertées avec le projet) des informations et les mettre à disposition de l’antenne régionale de l’observatoire. Cette dernière assurera le suivi et le contrôle de l’opération. Des enquêtes plus précises se feront de manière ad hoc.

Composante 6: Coordination et gestion du projet

V.23. Il sera créé, sous la tutelle du MADR, une cellule de coordination et de gestion qui assurera la gestion administrative et financière du projet en collaboration avec les quatre wilayas concernées et les DSA de la zone du projet.

V.24. La cellule de coordination et de gestion veillera au respect des objectifs du projet et aux relations avec les institutions partenaires. La cellule sera renforcée par un représentant d’une commission ad hoc de suivi du projet

V.25. Les mécanismes de fonctionnement de la cellule de coordination et de gestion seront précisés dans un manuel de procédures à élaborer. Elle sera basée au niveau de ville de Djelfa et disposera de locaux mis à sa disposition par la wilaya.

V.26. Pour les besoins de fonctionnement du projet, il est prévu d’acquérir du matériel roulant, du matériel informatique et divers équipements dont les coûts sont présentés ci-dessous (chapitre VI).

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût total du projet est estimé à 585,8 millions de DA, soit 8,25 millions de dollars EU. Il se décompose comme indiqué dans les tableaux ci-après.

Composante Sous-composante	Q.té	Coût unitaire	Coût total
1. Appui à la production			
1.1. Appui à la gestion de ressources			
Enquête élevages	1		1 500
Séminaires de sensibilisation	4	350	1 400
Sécurisation des parcours.			3 000
Sous-total			5 900

Tableau 4: Coûts détaillés des actions (milliers de DA)			
Composante Sous-composante	Q.té	Coût unitaire	Coût total
1.2. Intensification de l'embouche			
Formation des éleveurs	20	10	200
Etude des mécanismes de soutien			360
Sous-total			560
Total composante 1			6 460
2. Appui au développement des organisations			
Structuration du cadre institutionnel			2 600
Formation des responsables			320
Appui, conseil	20	16	2 200
Organisation des concertations			1 400
Total composante 2			6 520
3. Construction abattoir et renforcement des capacités			
3.1. Construction abattoir			
Etude faisabilité			1 200
Construction de l'abattoir+équipements			243 743
Organisation des concertations	1	750	750
Sous-total			245 693
3.2. Renforcement des capacités de commercialisation et de transformation des produits carnés			
Formation des professionnels			1 200
Equipements des marchés			24 000
Equipements de transport et de débarquement	4	400	76 000
Etude sur les flux commerciaux des viandes			1 600
Sous-total			102 800
Total composante 3			348 493
4. Mise en place de procédures de certification			
4.1. Labellisation des viandes rouges			
Standardisation de la race Rembi			6 000
Sous-total			6 000
4.2. Mise en place de procédures de certification			
Organisation des concertations			480
Séminaires de sensibilisation	8	200	6 400
Formation de vétérinaires à la certification	8	600	4 800
Mise en place de l'identification animale dans la zone du projet			44 000
Création de base de donnée			63 200
Sous-total			118 880
Total composante 4			124 880
5. Mise en place de l'observatoire ovin			
Création de 4 antennes régionales	4	2 400	5 200
Fonctionnement de l'observatoire			11 000
Total composante 5			16 200
6. Coordination et gestion du projet			
Missions de suivi	12	500	6 000
Equipement (matériel informatique, véhicules, matériel de bureau)			12 000
Fonctionnement.			12 000
Total composante 6			30 000
Imprévis (10%)			53 255
Total général			585 808

Tableau 5: Résumé des coûts estimatifs du projet en coûts locaux et en devises (milliers de DA)

Composante	Coûts locaux	Coûts en devises	Total
1. Appui à la production	6 460		6 460
2. Appui au développement des organisations	6 520		6 520
3. Construction abattoir et renforcement des capacités	38 493	310 000	348 493
4. Mise en place de procédures de certification	108 880	16 000	124 880
5. Mise en place de l’observatoire ovin	15 000	1 200	16 200
6. Coordination et gestion du projet	15 000	15 000	30 000
Total hors imprévus	190 353	342 200	532 553
Imprévus (10%)	19 035	34 220	53 255
Coût total du projet	209 388	376 420	585 808

Tableau 6: Détail des coûts du projet par composante et par an (en milliers de DA)

Composantes	An 1	An 2	An 3	Total
1. Appui à la production	3 000	1 600	1 860	6 460
2. Appui au développement des organisations	2 900	2 100	1 520	6 520
3. Construction abattoir et renforcement des capacités	78 900	250 800	18 793	348 493
4. Mise en place de procédures de certification	45 500	38 000	41 380	124 880
5. Mise en place de l’observatoire ovin	9 000	5 200	2 000	16 200
6. Coordination et gestion du projet	18 000	6 500	5 500	30 000
Total hors imprévus	157 300	304 200	71 053	532 553
Imprévus (10%)	15 730	30 420	7 105	53 255
Coût total du projet	173 030	334 620	7 8158	585 808

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Trois principales sources de financement sont envisagées: les bénéficiaires (les éleveurs, les organisations professionnelles et interprofessionnelles, les collectivités locales, etc.), le gouvernement Algérien et les bailleurs de fonds.

VII.2. La contribution des bénéficiaires sera évaluée au coût de la main d’œuvre sur le marché. Les bénéficiaires seront appelés à contribuer en espèces (prélèvements sur les ventes, par exemple). Les contributions demandées seront d’au moins 25% de l’investissement total.

VII.3. L’Etat sera appelé à mettre à la disposition du projet du personnel qualifié et motivé, de même que le terrain de l’abattoir à titre gracieux. Il mettra également à la disposition du projet des bureaux. Les dépenses de fonctionnement seront inscrites au budget de l’Etat et feront l’objet d’engagement de positionnement.

VII.4. Le projet étudiera en détails le financement des charges récurrentes. Les frais de fonctionnement et de renouvellement des installations devront être pris en charge dans le cadre de la filière.

VII.5. En ce qui concerne les bailleurs de fonds, l’Algérie a déjà l’expérience d’opérer dans le domaine du développement de l’élevage avec des institutions internationales, parmi lesquelles on peut citer:

- la Banque africaine de développement (BAD);
- la Banque Mondiale;
- le Fonds international pour le développement agricole (FIDA);
- la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA).

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les principaux bénéfices du projet reviendront aux éleveurs qui verront leurs revenus améliorés par l’augmentation de la production qui découlera d’une filière bien organisée.

VIII.2. Sur le plan de la sécurité alimentaire, l’augmentation de la production et les appuis en matière de commercialisation vont induire une meilleure disponibilité et accessibilité de la viande qui contribueront de façon importante à la sécurité et à la qualité alimentaires. Une baisse des coûts de production est attendue en raison de la professionnalisation de la filière et notamment en aval de la production grâce à l’implantation de l’abattoir d’ Ain Oussara au niveau de la zone principale de production ovine.

VIII.3. Sur le plan de la commercialisation, la création de l’abattoir et le développement de marchés à bétail vont renforcer les flux de commercialisation du bétail, créer plus de transparence au niveau de la demande, de l’offre et des prix; ces actions permettront aux éleveurs de mieux s’insérer dans les circuits commerciaux du bétail.

VIII.4. Sur le plan institutionnel, les organisations professionnelles (producteurs, commerçants de bétail, bouchers, transformateurs de viande) seront renforcées et constitueront des interlocuteurs valables face aux pouvoirs publics et aux autres acteurs de la filière. La structuration verticale de ces organisations au niveau régional et national permettra d’accroître leur capacité à fournir des services effectifs à leurs membres en les mobilisant autour de projets concrets de valorisation de la productivité de leur cheptel.

VIII.5. Sur le plan de la stabilisation des populations, ce projet par le biais de la réalisation de l’abattoir déclenchera une dynamique permettant la création d’emplois qui fixeront les populations.

VIII.6. Sur le plan réglementaire et administratif, ce projet permettra la mise en place de systèmes nationaux d’identification animale et l’établissement de procédures de certification de santé animale et de produits à exigence de qualité.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Le projet sera *sous la tutelle du MADR*. Son exécution se fera sous la responsabilité générale de la DRDPA et de la Direction de la planification, des investissements et des études économiques (DPIEE) compte tenu de leurs rôles de coordination, de suivi de l’évolution des productions, de l’élaboration des politiques et d’objectifs de productions animales, d’application des programmes de développement et de suivi des Investissements.

IX.2. Un *Comité de pilotage* sera mis en place et associera:

- des représentants d’organisations professionnelles et interprofessionnelles;
- des représentants du Ministère du commerce, du Ministère des finances, du Ministère de l’intérieur et des collectivités locales, du Ministère de l’aménagement du territoire et de l’environnement;
- des représentants des bailleurs de fonds.

IX.3. Le Comité de pilotage se réunira tous les six mois pour examiner les rapports sur l’état d’avancement du projet établis par la cellule de projet, se prononcer sur les grandes orientations du

projet en fonction des objectifs fixés dans le document de projet et approuver le plan d’activités des six prochains mois.

IX.4. La coordination des activités et la gestion quotidienne du projet seront assurées par une **Cellule de gestion** dont le personnel sera recruté sur appel à candidature ouvert selon des procédures à préciser.

IX.5. La cellule de gestion sera composée de:

- un(e) coordonnateur(trice), qui sera ingénieur agronome spécialisé(e) dans la production animale ou des industries animales ou docteur vétérinaire, spécialisé dans la planification et la gestion de projets;
- un(e) responsable de suivi-évaluation;
- quatre spécialistes en industrie alimentaire, organisation de filière, techniques d’élevage et commercialisation;
- un(e) assistant(e) de direction;
- un(e) comptable.

IX.6. Des **instances de pilotage régional** seront créées pour permettre un suivi proche des activités de l’abattoir, pour mieux impliquer les organisations professionnelles et interprofessionnelles dans la planification et la réalisation des activités et la pérennisation des résultats. Les mécanismes de fonctionnement seront précisés dans un manuel de procédure.

IX.7. Les prestataires de services seront recrutés selon la réglementation et le code des marchés.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. A ce stade de la préparation, il est difficile de prévoir avec précision les besoins en terme d’assistance technique. On estime pour le moment que des appuis seront nécessaires dans les domaines suivants:

- des techniques de gestion des parcours et d’engraissement;
- de la technologie d’abattage et de transformation;
- du conseil en équipements;
- des études de la régulation;
- de la réglementation sanitaire et de certification de produits.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. L’identification des animaux n’est pas encore réalisée. Il est nécessaire qu’un système national soit adopté et appliqué pour des raisons évidentes liées à la traçabilité du cheptel et des produits, au recensement, à l’amélioration génétique, etc.. Ce système est une condition sine qua non pour une exportation notamment vers l’Europe et les autres pays de l’OCDE.

XI.2. La réglementation sur les produits du terroir et le label n’a pas encore été mise en place. Il n’existe pas encore de normes pour la certification des produits labélisés. Il est nécessaire de procéder à sa mise en œuvre pour permettre aux produits du projet de bénéficier de cette marque d’identification reconnue internationalement. La création d’un organisme spécialisé dans la certification des produits labélisés est souhaitable.

XI.3. Bien qu’il soit prévu un cadre de concertation afin d’établir le mode de gestion de l’abattoir, il est utile de mener une étude pour déterminer la formule à même de permettre une meilleure rentabilisation.

XI.4. L’exportation à partir de l’aéroport d’ Ain Oussara facilitera l’exécution du projet. Il est nécessaire d’entamer une étude de faisabilité afin de déterminer les équipements et les infrastructures de débarquement et les travaux en vue d’améliorer les infrastructures aéroportuaires avec des règles de fonctionnement adaptées.

XI.5. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l’agroalimentaire, il reste encore à compléter les mécanismes réglementaires incitatifs pour promouvoir davantage les partenariats techniques, commerciaux et financiers et favoriser un cadre fiscal et réglementaire avantageux pour l’exportation. La mise en œuvre du projet favorisera l’élaboration de ces mécanismes.

XI.6. L’organisation des marchés à bestiaux n’est pas encore réalisée. Il est utile d’entamer une étude dans la zone du projet concernant les localités à mettre à niveau et à moderniser prioritairement.

XI.7. **Pour les aspects institutionnels:** L’émergence d’organisations professionnelles et de groupements interprofessionnels opérationnels doit être accompagnée également par une meilleure coordination des structures publiques. Il est nécessaire de créer un groupe ad hoc formé de représentants d’organismes impliqués dans ce projet à l’instar de l’ITELV, INMV, HCDS, CNIAAG, BNEDER et d’un représentant du MADR. Ce groupe, dont le chef de la cellule de coordination du projet fera partie, facilitera la coordination des différentes institutions impliquées dans l’exécution du projet. Ce groupe aura également à commanditer des études ou enquêtes complémentaires éventuelles. Il sera chargé également d’élaborer les différents documents de procédures évoqués dans ce projet et à mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Il aura également pour mission d’accompagner et d’appuyer la cellule de coordination dans les aspects techniques.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Les difficultés d’accès aux crédits bancaires constituent un risque potentiel pour le projet. En effet, les relations entre le monde agricole et les banques devront s’améliorer à l’instar des autres secteurs. Les produits bancaires existants auprès des banques ne sont pas toujours adaptés à l’activité agricole. Des crédits autres que ceux qui sont en cours pour l’acquisition d’équipements et d’intrants pour l’agriculture devront être proposés aux éleveurs.

XII.2. Un autre risque pour les éleveurs serait la hausse des prix des différents intrants nécessaires à la production intensive des ovins; ceci pourrait les décourager de s’engager dans cette voie ou entraîner de mauvais résultats au niveau des exploitations. Le projet veillera à recommander, tant que faire se peut, l’utilisation d’intrants ou de techniques d’élevage les plus économiques pour les éleveurs.

XII.3. Un autre risque se situe au niveau des laboratoires vétérinaires et autres qui sont pour certains insuffisamment équipés pour certifier les normes de qualité des vaccins, les produits pour l’alimentation humaine et les autres intrants zootechniques. Le projet sera appelé éventuellement à financer l’acquisition de certains équipements et produits d’analyse.